(11) EP 3 059 642 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

24.08.2016 Bulletin 2016/34

(51) Int Cl.:

G04F 7/08 (2006.01)

G04B 1/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 15156070.3

(22) Date de dépôt: 23.02.2015

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

(71) Demandeur: MONTRES BREGUET S.A. 1344 L'Abbaye (CH)

(72) Inventeurs:

Zaugg, Alain
 1347 Le Sentier (CH)

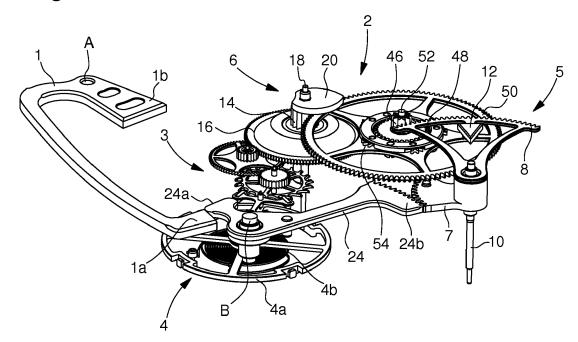
- Rombach, Stefan 2503 Bienne (CH)
- Léchot, Dominique 2732 Reconvilier (CH)
- Rochat, Jean-Philippe 1346 Les Bioux (CH)
- (74) Mandataire: Honoré, Anne-Claire et al ICB

Ingenieurs Conseils en Brevets SA Faubourg de l'Hôpital 3 2001 Neuchâtel (CH)

(54) Mécanisme de chronographe

- (57) La présente invention concerne un mécanisme de chronographe comprenant son propre accumulateur d'énergie (1), son propre système réglant (4) et un rouage reliant l'accumulateur d'énergie (1) au système réglant
- (4). Ledit accumulateur d'énergie (1) est constitué par un ressort-lame. Il comprend en outre des moyens d'entrainement du rouage agencés pour réguler le couple délivré par le ressort-lame.





EP 3 059 642 A1

Domaine de l'invention

[0001] L'invention se rapporte au domaine de l'horlogerie mécanique. Elle concerne, plus particulièrement, un mécanisme de chronographe autonome comprenant son propre accumulateur d'énergie, son propre système réglant, et un rouage reliant l'accumulateur d'énergie au système réglant. La présente invention concerne également une pièce d'horlogerie comprenant un tel mécanisme de chronographe.

1

Arrière-plan de l'invention

[0002] Les mécanismes de chronographe peuvent être classés en deux catégories :

- les mécanismes de chronographe implantés sur le rouage de finissage d'une pièce d'horlogerie
- les mécanismes de chronographe indépendants, ayant leur propre rouage de finissage, implantés dans une pièce d'horlogerie comprenant son propre mouvement de base horaire.

[0003] En ce qui concerne la catégorie des mécanismes de chronographe indépendants, l'énergie peut être fournie par un barillet supplémentaire ou un autre moyen élastique permettant d'accumuler une quantité d'énergie et de la redistribuer sous forme d'un couple le plus constant possible.

[0004] Toutefois l'utilisation d'un barillet supplémentaire oblige le constructeur à prévoir un double mouvement, horaire et chronographe. Ce double mouvement pose généralement un problème d'encombrement qui nécessite de prévoir des pièces très volumineuses pour recevoir le double mouvement, et finalement peu esthétiques.

Résumé de l'invention

[0005] L'invention a notamment pour objectif de pallier les différents inconvénients des pièces d'horlogerie connues comprenant un mécanisme de chronographe indépendant ou autonome.

[0006] Plus précisément, un objectif de l'invention est de fournir un mécanisme de chronographe présentant un encombrement réduit.

[0007] Plus précisément, un objectif de l'invention est de fournir un mécanisme de chronographe comprenant un accumulateur d'énergie présentant un encombrement réduit.

[0008] Un autre objectif de l'invention est de fournir un mécanisme de chronographe comprenant un accumulateur d'énergie permettant de délivrer un couple le plus constant possible.

[0009] Un autre objectif de l'invention est de fournir un mécanisme de chronographe comprenant un accumulateur d'énergie permettant de régler le couple délivré.

[0010] A cet effet, la présente invention concerne un mécanisme de chronographe autonome comprenant son propre accumulateur d'énergie, son propre système réglant et un rouage reliant l'accumulateur d'énergie au système réglant.

[0011] Selon l'invention, ledit accumulateur d'énergie est constitué par un ressort-lame.

[0012] Ainsi, l'accumulateur d'énergie occupe un encombrement plus faible que les accumulateurs d'énergie utilisés traditionnellement, ce qui permet de construire des pièces d'horlogerie comprenant des mécanismes de chronographe autonomes de moindre volume.

[0013] De préférence, le mécanisme de chronographe peut comprendre des moyens d'entrainement du rouage agencés pour réguler le couple délivré par le ressort-lame.

[0014] Selon une variante de réalisation particulièrement préférée, les moyens d'entrainement du rouage peuvent comprendre un râteau présentant une extrémité agencée pour coopérer avec le ressort-lame et une autre extrémité agencée pour coopérer avec le rouage, ledit râteau étant monté pivotant dans un sens de rotation pour entrainer le rouage.

[0015] D'une manière avantageuse, le rouage peut comprendre un compteur de minutes comportant un premier secteur denté et le râteau peut présenter une denture agencée pour coopérer avec ledit premier secteur denté, le premier secteur denté du compteur de minutes et la denture du râteau étant non concentriques.

[0016] Le système de denture/secteur denté non concentriques permet avantageusement de corriger le défaut de non constance du couple délivré par le ressort-lame.

[0017] De préférence, le râteau peut en outre être monté pivotant dans le sens de rotation inverse pour mettre à zéro le compteur de minutes et armer le ressort-lame en même temps.

[0018] D'une manière avantageuse, le mécanisme de chronographe peut comprendre un dispositif de réglage du couple délivré par le ressort-lame.

[0019] Avantageusement, le dispositif de réglage du couple peut comprendre un excentrique réglable.

[0020] De préférence, le mécanisme de chronographe peut comprendre un mécanisme d'armage de l'accumulateur d'énergie et de remise à zéro des minutes agencé pour armer l'accumulateur d'énergie en même temps que la remise à zéro des minutes.

[0021] Avantageusement, le mécanisme de chronographe peut comprendre un mécanisme de déclenchement du comptage agencé pour libérer le système réglant lors du déclenchement du comptage.

[0022] La présente invention concerne également une pièce d'horlogerie comprenant un mécanisme de chronographe tel que décrit ci-dessus.

Brève description des dessins

[0023] D'autres caractéristiques et avantages de l'in-

2

15

vention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donné à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective du mécanisme de chronographe selon l'invention avant son premier démarrage,
- la figure 2 est une vue de dessous (côté fond) du mécanisme de chronographe selon l'invention et du mécanisme d'armage du ressort-lame et de remise à zéro,
- la figure 3 est une vue de dessus (côté cadran) du ressort-lame et des moyens de réglage du couple en position de repos,
- la figure 4 est une vue de dessus (côté cadran) du ressort-lame et des moyens de réglage du couple en position armé,
- la figure 5 est une vue de dessous (côté fond) du mécanisme de chronographe selon l'invention et de son mécanisme de déclenchement du comptage,
- la figure 6 est une vue de dessous (côté fond) du mécanisme de chronographe selon l'invention et de son mécanisme d'arrêt, et
- la figure 7 est une vue en coupe du dispositif de débrayage.

Description détaillée de l'invention

[0024] En référence à la figure 1, le mécanisme de chronographe comprend un accumulateur d'énergie 1, un rouage de finissage 2, un système d'échappement 3 et un système réglant 4 comprenant un balancier 4a et un spiral 4b, ledit rouage de finissage 2 reliant l'accumulateur d'énergie 1 au système d'échappement 3 et au système réglant 4. Ainsi, le mécanisme de chronographe comprenant son propre mouvement chronographe est autonome ou indépendant et peut être utilisé dans une pièce d'horlogerie comprenant son propre mouvement horaire

[0025] Selon l'invention, l'accumulateur d'énergie est constitué par un ressort-lame fixé en A sur le bâti.

[0026] Le rouage de finissage comprend un compteur de minutes et un compteur de secondes de manière à constituer également un rouage de comptage chronographe. Le rouage de finissage ou de comptage chronographe est appelé par la suite d'une manière générale « rouage ». Plus spécifiquement, le rouage comprend un compteur de minutes 5 et un compteur de secondes 6. Le compteur de minutes 5 comprend un mobile des minutes comportant un premier secteur denté 7 agencé

pour coopérer avec l'accumulateur d'énergie, comme cela sera décrit en détails ci-après, et un deuxième secteur denté 8 agencé pour coopérer avec le rouage. Les premier et deuxième secteurs dentés 7, 8 sont montés fixes à demeure sur l'axe 10 du compteur de minutes 5 de sorte qu'ils sont constamment solidaires en rotation, y compris avec l'axe 10. Il n'est prévu aucune liaison à friction qui permettrait de désolidariser angulairement l'axe 10 de l'un des secteurs dentés 7, 8 au-delà d'un certain couple. L'axe 10 porte de manière solidaire un premier organe indicateur des minutes (non représenté), tel qu'une aiguille, agencé pour apparaitre côté cadran. Un deuxième organe indicateur des minutes 12, tel qu'un index, est porté par le deuxième secteur denté 8 pour apparaitre côté fond. Le compteur de secondes 6 comprend un mobile des secondes comportant un pignon de seconde 14 agencé pour coopérer avec le compteur de minutes 5 et une roue de seconde 16 agencée pour coopérer avec le système réglant 4. L'axe 18 du mobile des secondes porte de manière solidaire l'organe indicateur des secondes (non représenté), tel qu'une aiguille. La liaison entre le mobile des secondes et son axe 18 est à friction pour permettre à ces deux organes un déplacement angulaire indépendant au-delà d'un certain couple. [0027] Le mécanisme de chronographe comprend également un mécanisme de remise à zéro comprenant un mécanisme de remise à zéro des minutes et un mécanisme de remise à zéro des secondes. Le mécanisme de remise à zéro des secondes est un mécanisme traditionnel de remise à zéro au moyen d'un système de coeur 20 solidaire de l'axe 18 du mobile des secondes, et de marteau (non représenté) commandé par un poussoir de remise à zéro 22 (cf. figure 2).

[0028] Le mécanisme de remise à zéro des minutes comprend un râteau 24 présentant une extrémité 24a agencée pour coopérer avec l'accumulateur d'énergie 1, comme cela sera décrit ci-après, et une autre extrémité 24b présentant une denture agencée pour coopérer avec le premier secteur denté 7 du mobile des minutes. Le râteau 24 est monté pivotant en B sur le bâti, et est agencé pour pivoter dans un sens pour assurer les fonctions de remise à zéro des minutes et d'armage de l'accumulateur d'énergie, et pour pivoter dans l'autre sens pour assurer la fonction d'entrainement du rouage, et plus particulièrement du compteur de minutes lors du comptage, quand le mécanisme de chronographe est en fonctionnement. Ainsi, le râteau 24 constitue à la fois d'une part les moyens d'entrainement du rouage et d'autre part le mécanisme de remise à zéro des minutes ainsi que le mécanisme d'armage du ressort-lame 1.

[0029] Pour assurer sa fonction de moyens d'entrainement du rouage, l'extrémité 24a du râteau 24 est agencée pour être actionnée par l'extrémité libre 1a du ressortlame 1 et faire pivoter le râteau 24 lorsque le ressortlame 1 libère son énergie et se détend pour revenir à sa position non armée.

[0030] Afin de pouvoir réguler le couple délivré par le ressort-lame, la denture prévue à l'extrémité 24b du râ-

40

20

40

45

teau 24 et le premier secteur denté 7 du compteur de minutes 5 ne sont pas concentriques. L'utilisation d'un système d'engrenages non concentriques permet de corriger le défaut de non constance du couple délivré par le ressort-lame et en conséquence de lisser ce couple pour obtenir une amplitude et une marche constantes du chronographe.

[0031] Afin de pouvoir régler le couple délivré par le ressort-lame, le mécanisme de chronographe comprend un dispositif de réglage du couple. En référence aux figures 3 et 4, ce dispositif de réglage du couple comprend une came excentrique 26 réglable par le constructeur au moyen d'une clé. La came 26 est disposée à proximité de l'extrémité 1 b du ressort-lame 1, au-delà du point A, à l'opposé de l'extrémité libre 1a. Lors de l'assemblage du ressort-lame 1, la came 26 est disposée de manière à ne pas être en contact avec l'extrémité 1b, comme le montre la figure 3. Pour régler le couple à délivrer, la came 26 est tournée dans le sens de la flèche a comme le montre la figure 4, afin d'être en contact avec l'extrémité 1 b du ressort-lame 1 et de faire pivoter plus ou moins cette extrémité 1 b autour du point A dans le sens de la flèche b pour régler la tension du ressort-lame 1 dans sa position armée. L'ensemble est ensuite fixé par vissage.

[0032] Le mécanisme de chronographe est maintenu à l'arrêt tant qu'il n'est pas déclenché au moyen d'un mécanisme de déclenchement du comptage agencé pour libérer le système réglant lors du déclenchement du comptage. En référence à la figure 5, le mécanisme de déclenchement du comptage comprend une première bascule 28 commandée par un poussoir « start » 30 et pourvue de son sautoir 31. La première bascule 28 commande une deuxième bascule 32 montée pivotante en C sur le bâti et portant un levier stop-balancier 34 dont l'extrémité libre 34a comprend un bec agencé pour coopérer avec le balancier et le bloquer tant que le mécanisme de chronographe n'est pas déclenché. La deuxième bascule 32 porte également un index 36 dont le pivotement permet d'indiquer l'état du chronographe.

[0033] Pour assurer en même temps la fonction de remise à zéro des minutes et la fonction d'armage du ressort-lame 1 du râteau 24, le mécanisme de remise à zéro des minutes et d'armage du ressort-lame, comprend, en référence à la figure 2, un levier 40 actionné par le poussoir de remise à zéro 22. Le levier 40 comprend un bec 40a qui coopère avec l'extrémité 42a d'une première bascule 42, son autre extrémité coopérant avec une deuxième bascule 44. Cette deuxième bascule 44 présente un bras 44a agencé pour appuyer sur l'extrémité 24a du râteau 24 et faire pivoter le râteau 24 en B. Lors de ce pivotement, l'extrémité 24a du râteau 24 appuie sur le ressort-lame 1 pour le déplacer et l'armer pendant que l'autre extrémité 24b du râteau 24 entraine le pivotement du premier secteur denté 7 dans le sens de remise à zéro du compteur de minutes 5. Ainsi, le réarmage du ressort-lame 1 s'effectue par la fonction de remise à zéro du compteur de minutes 5. Aucune autre action d'armage

spécifique n'est demandée.

[0034] Pour assurer la fonction d'arrêt du mécanisme de chronographe, il est prévu un mécanisme d'arrêt agencé pour stopper le balancier 4a et les organes indicateurs du mécanisme de chronographe afin de permettre une lecture ou pour un temps mort. A cet effet, le poussoir de remise à zéro 22 est également un poussoir d'arrêt du mécanisme de chronographe. En référence à la figure 6, le levier 40 commandé par le poussoir 22 coopère également avec la bascule 32 via une goupille 43 solidaire de ladite bascule 32 et se déplaçant dans une lumière oblongue 45 prévue sur une bascule 41. Le pivotement du levier 40 entraine le pivotement de la bascule 32 afin de ramener le stop-balancier 34 en position de blocage du balancier 4a et d'arrêter le mécanisme de chronographe, sans remise à zéro.

[0035] La bascule 41 comporte un nez 41a agencé pour coopérer avec la bascule 42 et maintenir son extrémité 42a éloignée du bec 40a du levier 40 tant que la fonction de remise à zéro n'est pas enclenchée. Le pivotement de la bascule 32 entraine le déplacement de la goupille 43 pour faire pivoter la bascule 41. La configuration est prévue de sorte qu'en fin de fonction d'arrêt du chronographe, la bascule 41 a suffisamment pivoté pour libérer la bascule 42 qui tombe alors sur le levier 40 pour que l'extrémité 42a de la bascule 42 et le bec 40a du levier 40 soient verrouillés.

[0036] Ainsi, une première pression sur le poussoir 22 permet l'arrêt du mécanisme de chronographe et une seconde pression sur ce même poussoir 22 permet la remise à zéro des compteurs ainsi que le réarmage du ressort-lame.

[0037] Pour permettre d'isoler le mobile de seconde lors de la remise à zéro du compteur de minutes 5, le rouage comprend, entre le compteur de minutes 5 et le compteur de secondes 6, un dispositif de débrayage agencé pour lier cinématiquement le mobile des minutes et le mobile des secondes lors du comptage, lorsque le mécanisme de chronographe fonctionne, et pour débrayer le mobile des secondes du mobile des minutes lors de la remise à zéro des minutes. Ce dispositif de débrayage comprend un mécanisme unidirectionnel présentant un sens de rotation entrainant pour entrainer le compteur de secondes 6 via le compteur de minutes 5 lors du comptage et un sens de rotation libre lors de la remise à zéro du mécanisme de chronographe. Selon une variante de réalisation non représentée, ce mécanisme unidirectionnel peut être une roue à cliquet.

[0038] Selon une autre variante de réalisation représentée plus particulièrement en référence aux figures 1, 5 et 7, le dispositif de débrayage comprend un mobile d'entrainement, comportant un pignon d'entrainement 46 coopérant avec le deuxième secteur denté 8 du compteur de minutes 5 et une roue d'entrainement 48, et une roue porte-satellite 50 disposée coaxialement à l'axe 52 du mobile d'entrainement et montée mobile en rotation autour de cet axe 52. La roue porte-satellite 50 coopère avec le pignon de seconde 14 du compteur de secondes

40

45

6. Ladite roue porte-satellite 50 porte 5 satellites 54, régulièrement répartis et montés libres en rotation. Les satellites 54 sont agencés pour coopérer avec la roue d'entrainement 48 du mobile d'entrainement.

[0039] Les satellites 54 sont à denture unidirectionnelle et présentent un profil de denture asymétrique agencé pour se bloquer avec la roue d'entrainement 48 lorsqu'elle tourne dans un sens lors du comptage, et pour être libres en rotation lorsque la roue d'entrainement 48 tourne dans le sens inverse lors de la remise à zéro des minutes et de l'armage du ressort-lame 1.

[0040] Ainsi, les satellites 54 permettent l'entrainement de la roue porte-satellite 50 par le mobile d'entrainement lors du comptage afin d'assurer l'entrainement du rouage par le compteur de minutes 5 jusqu'au système réglant 4 lors du comptage et laissent libre en rotation ladite roue porte-satellite 50 lors de la remise à zéro des minutes et de l'armage du ressort-lame 1 afin de débrayer le mobile des secondes du mobile des minutes, constituant ainsi une autre variante de mécanisme unidirectionnel. Un tel dispositif de débrayage peut être utilisé avec tout type d'accumulateur d'énergie et de moyens d'entrainement, indépendamment du système ressort-lame / râteau. Notamment, il pourrait avantageusement être utilisé dans le cas d'un remontage de mouvement avec fusée.

[0041] Le fonctionnement du mécanisme de chronographe selon l'invention est le suivant :

L'énergie nécessaire au fonctionnement du chronographe est fournie par l'utilisateur lors de la remise à zéro du chronographe, et plus particulièrement lors de la remise à zéro des minutes qui correspond en même temps à l'armage du ressort-lame 1. Pour cela, l'utilisateur appuie sur le poussoir de remise à zéro et d'armage 22. Comme le montre la figure 2, l'appui sur le poussoir 22 selon la flèche a entraine le pivotement du levier 40 selon la flèche b, qui entraine le déplacement de la première bascule 42 selon la flèche c, qui entraine le basculement de la deuxième bascule 44 et de son bras 44a selon la flèche d. Lors de ce basculement, le bras 44a appuie sur l'extrémité 24a du râteau 24 selon la flèche e, ce qui entraine le pivotement du râteau en B. Ce pivotement du râteau en B entraine d'une part le pivotement en A du ressort-lame 1 pour l'armer du fait de l'appui de l'extrémité 24 a du râteau 24 sur l'extrémité libre 1a du ressort-lame 1 et d'autre part le pivotement du premier secteur denté 7 du compteur de minute 5 entrainé par la denture 24b dans le sens de la flèche f. Le deuxième secteur denté 8 et l'axe 10 du compteur de minutes, étant solidaires du premier secteur 7 sont entrainés du même angle afin de mettre à zéro les organes indicateurs des minutes, et notamment l'index 12. Lors de sa rotation, le deuxième secteur denté 8 du compteur de minutes 5 engrène avec le mobile d'entrainement 46, 48, mais du fait de la denture asymétrique des satellites

54, la rotation de la roue d'entrainement 48 n'a pas d'effet sur les satellites 54 ni sur la roue porte-satellite 50 qui est libre en rotation. Le mobile de secondes et le reste du rouage sont donc isolés pendant la remise à zéro des minutes grâce à ce dispositif de débrayage.

[0042] Lors de l'appui sur le poussoir de remise à zéro et d'armage 22, le compteur de secondes s'est également mis à zéro d'une manière connue.

[0043] Au cours de cette étape de mise à zéro et d'armage, l'énergie nécessaire au fonctionnement du chronographe est stockée dans le ressort-lame 1 qui travaille en flexion.

[0044] L'utilisateur démarre ensuite le comptage en appuyant sur le poussoir « start » 30. Comme le montre la figure 5, cela entraine le basculement de la bascule 28 selon la flèche a, ce qui entraine le basculement de la bascule 32 selon la flèche b de sorte que l'extrémité 34a du levier stop-balancier 34 se dégage du balancier pour libérer le système réglant 4. Le comptage peut alors commencer. L'énergie est libérée par le ressort-lame dont l'extrémité 1a appuie sur l'extrémité 24a du râteau 24 pour le faire pivoter en B dans le sens inverse de celui de la remise à zéro des minutes et de l'armage. Lors de ce pivotement, la denture 24b entraine le premier secteur denté 7 et donc le deuxième secteur denté 8 dans le sens inverse de celui de la remise à zéro des minutes et de l'armage. Les organes indicateurs des minutes se mettent à tourner à raison de une graduation par minute. Dans cette configuration, le deuxième secteur denté 8 du compteur de minutes 5 engrène avec le mobile d'entrainement 46, 48, mais du fait de la denture asymétrique des satellites 54, lesdits satellites 54 se bloquent de sorte que la rotation de la roue d'entrainement 48 entraine la rotation de la roue porte-satellite 50, qui entraine à son tour le compteur de secondes 6 pour transmettre le couple délivré par le ressort-lame aux autres éléments du rouage. L'organe indicateur des secondes se met à tourner pour indiquer les secondes.

[0045] Le balancier et les organes indicateurs peuvent être stoppés par une première pression sur le poussoir 22 pour une lecture ou pour un temps mort. Comme le montre la figure 6, une première pression sur le poussoir 22 selon la flèche a entraine le pivotement du levier 40 selon la flèche b, ce qui entraine le déplacement des bascules 32 et 41 selon la flèche c de manière à ramener le stop-balancier 34 contre le balancier 4a pour le bloquer. Les organes indicateurs sont arrêtés pour une lecture intermédiaire ou un temps mort. La bascule 41 a également pivoté selon la flèche d pour libérer la bascule 42 qui tombe sur le levier 40 pour occuper sa position pour une éventuelle remise à zéro. Une nouvelle pression sur le poussoir « start » 30 permet de relancer le mécanisme de chronographe, comme décrit ci-dessus, sans remise à zéro. Une nouvelle première pression sur le poussoir 22 permet d'arrêter le mécanisme de chronographe, comme décrit ci-dessus. Une seconde pres-

15

20

25

40

45

sion sur le poussoir 22 permet de remettre à zéro le chronographe, et de réarmer le ressort-lame comme déjà décrit ci-dessus.

[0046] Le mécanisme de chronographe selon l'invention présente un couple constant suffisant pour fonctionner correctement et représente un encombrement plus faible que les mécanismes de chronographes connus. Son mécanisme de remise à zéro, et plus particulièrement de remise à zéro des minutes, assure également la fonction de réarmage de l'accumulateur d'énergie, de sorte qu'aucun mécanisme de réarmage spécifique n'est nécessaire.

Revendications

- Mécanisme de chronographe comprenant son propre accumulateur d'énergie (1), son propre système réglant (4) et un rouage reliant l'accumulateur d'énergie (1) au système réglant (4), caractérisé en ce que ledit accumulateur d'énergie (1) est constitué par un ressort-lame.
- 2. Mécanisme de chronographe selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'entrainement du rouage agencés pour réguler le couple délivré par le ressort-lame.
- 3. Mécanisme de chronographe selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens d'entrainement du rouage comprennent un râteau (24) présentant une extrémité (24a) agencée pour coopérer avec le ressort-lame et une autre extrémité (24b) agencée pour coopérer avec le rouage, ledit râteau (24) étant monté pivotant dans un sens de rotation pour entrainer le rouage.
- 4. Mécanisme de chronographe selon la revendication 3, caractérisé en ce que le rouage comprend un compteur de minutes (5) comportant un premier secteur denté (7) et en ce que le râteau (24) présente une denture agencée pour coopérer avec ledit premier secteur denté (7), le premier secteur denté (7) du compteur de minutes (5) et la denture du râteau (24) étant non concentriques.
- 5. Mécanisme de chronographe selon la revendication 4, caractérisé en ce que le râteau (24) est en outre monté pivotant dans le sens de rotation inverse pour mettre à zéro le compteur de minutes (5) et armer le ressort-lame en même temps.
- 6. Mécanisme de chronographe selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif de réglage du couple délivré par le ressort-lame.
- 7. Mécanisme de chronographe selon la revendication

- 6, **caractérisé en ce que** le dispositif de réglage du couple comprend un excentrique (26) réglable.
- 8. Mécanisme de chronographe selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un mécanisme d'armage de l'accumulateur d'énergie (1) et de remise à zéro des minutes agencé pour armer l'accumulateur d'énergie (1) en même temps que la remise à zéro des minutes.
- 9. Mécanisme de chronographe selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un mécanisme de déclenchement du comptage agencé pour libérer le système réglant (4) lors du déclenchement du comptage.
- Pièce d'horlogerie comprenant un mécanisme de chronographe selon l'une des revendications précédentes.

Fig. 1

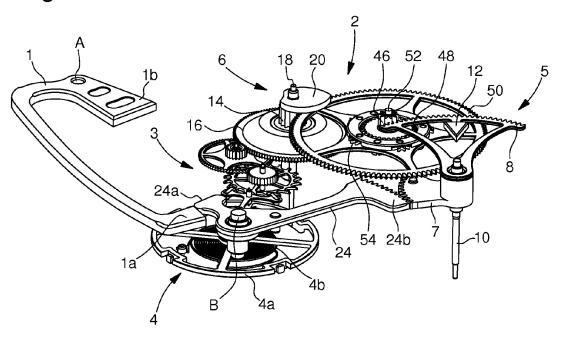
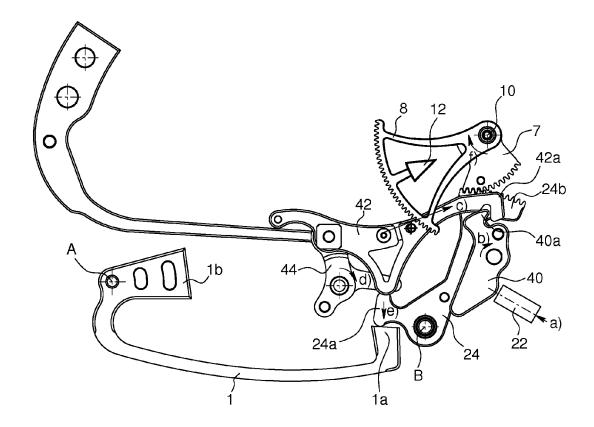


Fig. 2



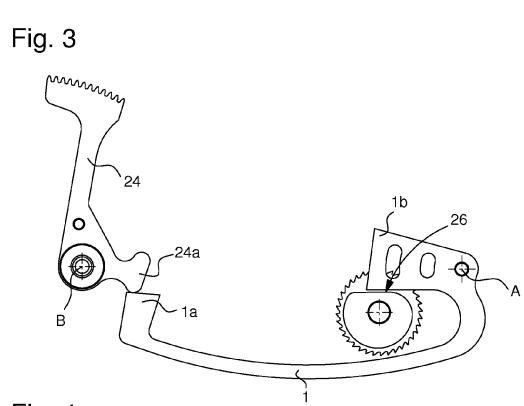
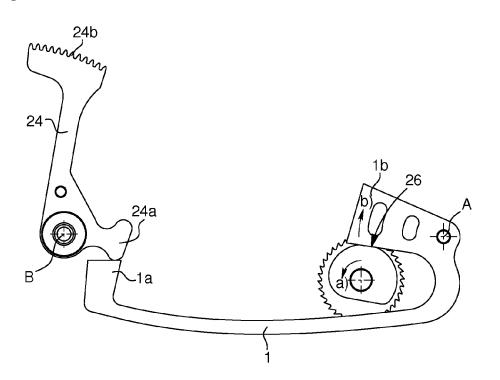
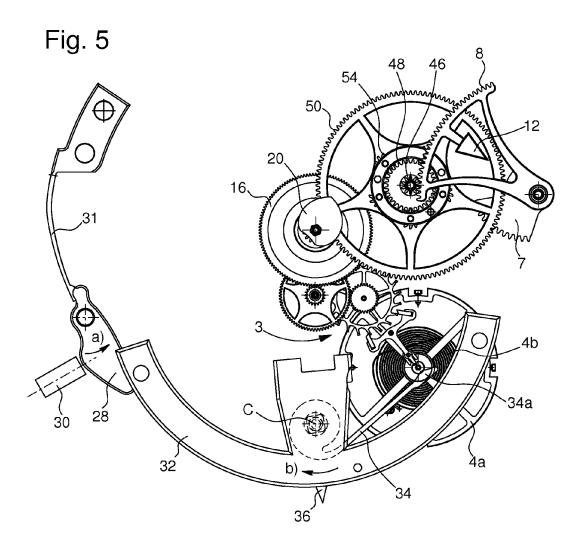


Fig. 4





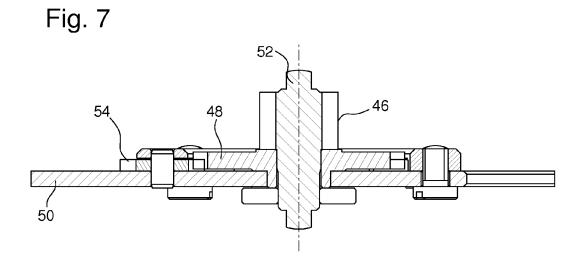
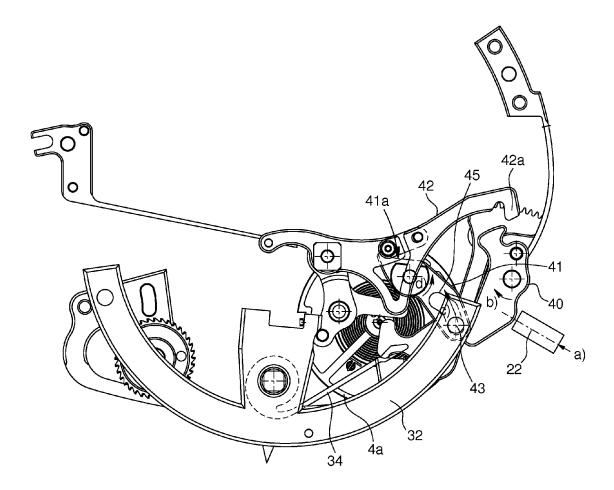


Fig. 6





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 15 15 6070

5

	DC	CUMENTS CONSIDERI					
	Catégorie	Citation du document avec i	ndication, en cas de besoin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)		
10	Y A	EP 1 333 345 A1 (TA 6 août 2003 (2003-0 * alinéas [0001], [0026]; figures 3-8	8-06) [0018], [0020] -	1,2,9,10 3-8	INV. G04F7/08 G04B1/10		
15	Y A	WO 2012/127036 A1 (SEMON GUY [CH]) 27 septembre 2012 (2) * page 2;3;7;8, ligu 23-30;1-3;23-26;9-2	nes	1,2,9,10 3-8			
20	Υ	. , ,	 S VUITTON MALLETIER SA 2013 (2013-09-13) [0011], [0031],	1			
25							
30					DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) G04F G04B		
35							
40							
45							
1	· ·	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
50 (ão		Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 1 décembre 2015	Cam	Examinateur atchy Toppé, A		
) (P04C		<u> </u>		<u> </u>			
50 (20040) 28 80 80 80 HMHO 20 60 60 FOR MHO 20	X : part Y : part autr A : arrid O : divi	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant					

EP 3 059 642 A1

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EP 15 15 6070

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus. Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-12-2015

)	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
5	EP 1333345 A1	06-08-2003	AT 308068 T AT 390654 T AU 2003201592 A1 CH 697015 A5 CH 697016 A5 DE 60225779 T2 DE 60302040 D1 DE 60302040 T2	15-11-2005 15-04-2008 02-09-2003 14-03-2008 14-03-2008 18-06-2009 01-12-2005 27-07-2006
)			EP 1333345 A1 EP 1470452 A2 JP 4505054 B2 JP 2005526958 A TW 1276930 B US 2005007888 A1	06-08-2003 27-10-2004 14-07-2010 08-09-2005 21-03-2007 13-01-2005
5			US 2011164474 A1 US 2011164476 A1 US 2011164477 A1 WO 03065130 A2	07-07-2011 07-07-2011 07-07-2011 07-08-2003
)	WO 2012127036 A1	27-09-2012	CH 704650 A1 WO 2012127036 A1	28-09-2012 27-09-2012
	CH 706208 A2	13-09-2013	AUCUN	
5				
0				
5				
EPO FORM P0460				

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82